



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Campagnes electorales

Question écrite n° 6587

#### Texte de la question

M Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation des travailleurs frontaliers exerçant une activité en Suisse au regard du droit au travail. A l'initiative de l'Action nationale, mouvement d'extrême droite suisse, une votation s'est déroulée du 2 au 4 décembre dernier concernant la réduction progressive des effectifs de résidents étrangers mais aussi des travailleurs saisonniers et des frontaliers. Cette sixième initiative populaire sur ce thème depuis 1970 a certes été rejetée par les deux tiers des électeurs, mais ne pose pas moins le problème de la précarité de la situation dans laquelle se trouvent les frontaliers français travaillant en Suisse, qui sont au nombre de 130 000 dont 20 600 pour le seul département du Haut-Rhin. Il demande que des pourparlers puissent être engagés avec les autorités helvétiques pour leur assurer une certaine sécurité et les garanties du droit du travail, notamment par l'amélioration de leur statut défini par l'accord de réciprocité signé le 15 avril 1958.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur le cas des travailleurs frontaliers français exerçant leur activité en Suisse. Soumis, aux termes de l'accord bilatéral du 15 avril 1958, au renouvellement annuel de leur autorisation de travail, ils souhaiteraient obtenir des garanties sur la délivrance de ce document, voire un allongement notable sur la durée de validité. Le Gouvernement français est sensible à ces préoccupations. Il est conscient que l'évolution de la législation française relative au séjour et à l'emploi et la modification du contexte socio-économique européen nécessitent une révision des dispositions de l'accord de 1958 qui a jusqu'à présent servi de cadre à ces mouvements migratoires. En se félicitant, comme l'honorable parlementaire, du résultat de la « votation » sur la limitation au nombre d'étrangers en Suisse, il compte mettre à profit la clarification politique qui en est résultée pour entreprendre des négociations avec les autorités helvétiques en vue d'améliorer le statut des ressortissants français (frontaliers ou résidents) travaillant dans la Confédération.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Reitzer Jean-Luc](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6587

**Rubrique :** Elections et referendums

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 1988, page 3573